

Marché d'enlèvement des déchets dangereux et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des lycées publics et privés du Grand Est

Dans le cadre de sa démarche lycées en Transition, la Région Grand Est vous propose l'adhésion au marché de collecte et de traitement des déchets dangereux issus des laboratoires ou des ateliers.

Ainsi, ce dispositif prévoit l'enlèvement des déchets dangereux et DASRI auprès de tous les lycées publics et privés du Grand Est pour un coût total de 330 000 €/an.

Ce marché est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023 et se terminera en décembre 2026.

Table des matières

1. Qu'est-ce qu'un déchet dangereux et quels sont ceux éligibles au marché ?	2
2. Comment faire enlever les déchets dangereux de mon établissement ?	3
1. La plateforme TRACKDECHETS	3
2. En Champagne-Ardenne	3
3. En Alsace	4
4. En Lorraine	5
5. Les DASRI	6

1. Qu'est-ce qu'un déchet dangereux et quels sont ceux éligibles au marché ?

Les déchets dits « dangereux » contiennent, en quantité variable, des **éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement.**

Les déchets dangereux éligibles au marché régional sont ceux **stockés et/ou générés par les activités pédagogiques et de maintenance des établissements** tels que :

- réactifs de laboratoire en flacons d'origine,
- rebus d'analyses ou divers produits chimiques en bonbonnes,
- autres produits chimiques provenant d'opération de maintenance (en dehors des produits de ménage),
- déchets liquides en fûts ou en conteneurs,
- déchets divers (néons, batteries, aérosols),
- déchets des ateliers (huile de vidange, peinture),
- petits matériels souillés.

Plus précisément les **familles de déchets éligibles** sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Déchets d'emballages et petits matériels souillés | - Aérosols |
| - Liquides inflammables toxiques, corrosifs, n.s.a. | - Accumulateurs électriques remplis d'électrolyte liquide acide (batteries) |
| - Liquides inorganiques corrosifs, acides, n.s.a. | - Lampes et tubes néons |
| - Liquides inorganiques corrosifs, basiques, n.s.a. | - Liquides organiques corrosifs, acides, n.s.a. |
| - Liquides inflammables toxiques, n.s.a. (solvants) | - Liquides organiques corrosifs, basiques, n.s.a. |
| - Solides inorganiques toxiques, corrosifs, n.s.a. (métaux lourds) | - Liquides organiques toxiques (CMR) |
| - Liquides inorganiques toxiques, corrosifs, n.s.a. (métaux lourds) | - Solides organiques toxiques (CMR,) |
| - Peintures (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) | - Résidus de filtration (sans danger) |
| | - Piles au lithium |
| | - Huiles usagées |
| | - Solides organiques inflammables, n.s.a. |
| | - Peroxydes inorganiques, n.s.a |
| | - Trinitrophénol (acide picrique) sec ou humidifié avec au moins 30 % (masse) d'eau → Contactez directement l'entreprise |

2. Comment faire enlever les déchets dangereux de mon établissement ?

1. La plateforme TRACKDECHETS

Nous vous rappelons également que conformément à la réglementation nationale en vigueur, il est **impératif de créer un compte sur la plateforme TRACKDECHETS** préalablement à toute demande d'enlèvement.

Un « **code signature** » délivré au moment de l'inscription de l'établissement sur la plateforme sera indispensable pour **finaliser la procédure d'enlèvement** des déchets dangereux par le transporteur à son arrivée sur site. Si le collaborateur de l'établissement présent au moment de l'enlèvement ne dispose pas de ce « code signature », le bordereau de suivi ne pourra pas être signé et l'opération sera annulée. Vous devrez donc être vigilant sur la diffusion de cette information.

Aucune autre action n'est demandée sur cette plateforme, l'entreprise se charge de la création du bordereau de suivi des déchets.

Toutes les informations disponibles sont accessibles sur la [plateforme du Ministère](#).

2. En Champagne-Ardenne

La société **SUEZ RR IWS CHEMICALS** (51370 SAINT BRICE COURCELLES), titulaire du marché assurera la collecte et l'élimination des déchets dangereux. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser uniquement les contenants fournis par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS :

- Bidons de 5 litres
- Bidons de 10 litres
- Bidons de 20 litres
- Caisses palettes en plastique de 600 L (120*100) ou big-bag de 610L
- Seaux de 30 litres à piles
- Conditionnement pour néons « Lucifut »
- Caisses en carton pour les aérosols
- Futs de 220 litres ouverture total (solide)
- Futs de 220 litres à bonde (liquide)
- Vermiculite (sac de 10 kg)

L'entreprise enverra respectivement deux enquêtes pour définir les besoins de chaque établissement avant les vacances d'été et avant celles de Noël. L'intervention sera déclenchée une fois que l'établissement aura répondu et que le rendez-vous aura été convenu.

Les personnes à contacter sont les suivantes :

Madame Katarina KALICANIN katarina.kalicanin@suez.com / 06 37 76 05 29

Madame Laurette GERVAISE laurette.gervaise@suez.com / 07 61 73 97 23

Le lycée est tenu de bien identifier le contenu des bidons en apposant une étiquette adéquate présentant le type de déchet et le pictogramme de danger associé en utilisant le logigramme de tri proposé par le prestataire.

Vous pourrez également vous renseigner pour des questions techniques du marché des Déchets Dangereux auprès de la correspondante privilégiée du Rectorat de Reims, Madame Christel ROUTABOUL Christel.Routaboul@ac-reims.fr

ATTENTION : les étiquettes avec les numéros de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) de l'année civile en cours sont à utiliser.

3. En Alsace

La société **TREDI** HOMBURG ZI Est (68490 Hombourg) titulaire du marché assurera la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Pour cela, il est nécessaire d'utiliser uniquement les contenants fournis par la société TREDI :

- Bidons de 2,5 litres
- Bidons de 5 litres
- Bidons de 10 litres
- Bacs crocos 60 litres
- Jumbox 650 litres
- Futs de 200 litres ouverture total (solide)
- Futs de 200 litres à bonde (liquide)
- Vermiculite (sac de 10 kg)

Pour déclencher une intervention, l'établissement devra prendre contact directement avec l'entreprise. Celle-ci lui transmettra un ordre d'enlèvement à compléter et dans lequel les déchets dangereux pris en compte dans le cadre de ce marché seront précisés.

La personne à contacter est la suivante :

Madame Virginie KRAFFT v.krafft@tredi.groupe-seche.com

Le lycée est tenu de bien identifier le contenu des bidons en apposant une étiquette adéquate présentant le type de déchet et le pictogramme de danger associé en utilisant le logigramme de tri proposé par le prestataire et disponible sur le site de [l'academie de Strasbourg](http://l'academie.de.strasbourg).

ATTENTION : les étiquettes avec les numéros de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) de l'année civile en cours sont à utiliser.

4. En Lorraine

La société **CHIMIREC EST** - ZI La Haie Sorette (54450 DOMJEVIN) - titulaire du marché assurera la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Pour cela, il est nécessaire d'utiliser uniquement les contenants fournis par la société CHIMIREC EST :

- Bidons de 10 ou 20 litres à bonde
- Caissette de 70 litres
- Kit 600 (néons)
- Futs de 60 litres ouverture totale / A bonde
- Futs de 200 litres ouverture totale / A bonde
- Bacs 660 litres (pour les bidons de déchet liquide)
- Bacs 900 ou 600 litres (pour les pots de peinture et matériaux souillés)
- Vermiculite (sac de 15 kg)

Pour déclencher une intervention, l'établissement devra prendre contact directement avec l'entreprise. Celle-ci lui transmettra un ordre d'enlèvement à compléter et dans lequel les déchets dangereux pris en compte dans le cadre de ce marché seront précisés.

La société CHIMIREC s'engage à répondre aux demandes des lycées le plus rapidement possible mais dans sa démarche de développement durable et d'optimisation des déplacements, la programmation des tournées peut prendre quelques jours avant d'être réalisée.

Les personnes à contacter sont les suivantes :

Madame Anne-Cécile LORRAIN anne-cecile.lorrain@chimirec.fr

Monsieur David PATRY david.patry@chimirec.fr

Le lycée est tenu de bien identifier le contenu des bidons en apposant une étiquette adéquate présentant le type de déchet et le pictogramme de danger associé en utilisant le logigramme de tri proposé par le prestataire et disponible sur le [site de l'académie Nancy-Metz](#).

ATTENTION : les étiquettes avec les numéros de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) de l'année civile en cours sont à utiliser.

5. Les DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif et palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont **assimilés aux déchets d'activités de soins les déchets issus des activités d'enseignement, de recherche et de production industrielle dans les domaines de la médecine humaine.**

Sont considérés comme DASRI, les déchets présentant un risque infectieux du fait qu'ils **contiennent des micro-organismes viables, ou leurs toxines**, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.

Vous pouvez retrouver la liste des lycées autorisés à faire enlever leurs DASRI via ce marché dans ci-dessous. Ils ont été désignés par les 3 académies du fait des spécialités enseignées.

Académie de Strasbourg :

- Lycée Institut SONNENBERG (Fondation Providence de Ribeauvillé) à CARSPACH
- LEGTPI Blaise PASCAL à COLMAR
- LEGT Collège épiscopal SAINT-ANDRE à COLMAR
- LPE André SIEGFRIED à HAGUENAU
- LEGT Robert SCHUMAN à HAGUENAU
- LEGTPI Alphonse HEINRICH - Xavier NESSEL à HAGUENAU
- LEGTPI Laurent de LAVOISIER à MULHOUSE
- LPIC Aristide BRIAND à SCHILTIGHEIM
- LEGTP Jean ROSTAND à STRASBOURG
- LEGTPA Les Sillons de Haute-Alsace Pflixbourg à WINTZENHEIM
- LEGTP STANISLAS à WISSEMBOURG
- LEGTP Amélie ZURCHER à WITTELSHEIM
- LEGTPI Haut-Barr à SAVERNE
- LEGT SCHEURER-KESTNER à THANN

Académie de Reims :

- LEGT Hugues LIBERGIER à REIMS
- LEGT Edmé BOUCHARDON à CHAUMONT
- LPO Etienne OEHMICHEN à CHALONS EN CHAMPAGNE
- LEGT SEVIGNE à CHARLEVILLE-MEZIERES

Académie de Nancy-Metz :

- LEGT Arthur VAROQUAUX à TOMBLAINE
- LPO STANISLAS à VILLERS-LES-NANCY
- LPO Blaise PASCAL à FORBACH
- LEGT Louis BERTRAND à VAL DE BRIEY
- LEGT Louis LAPICQUE à EPINAL
- LEGT Georges de la TOUR à METZ